



**DECIDE** d'attribuer à DUMAY Bureau d'Etudes ce marché pour un montant de 27 500, 00 € HT soit 32 890,00 € TTC.

**CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents relatifs à ce marché.

### **III. Financement des créneaux péri-éducatifs : Subvention au Centre Socio Culturel AMEL**

Madame le Maire expose la réorganisation des rythmes scolaires et les charges supplémentaires à supporter par le Centre Socio Culturel AMEL compte tenu du personnel et des activités à mettre en place pour occuper les enfants dans le cadre des activités péri-éducatives de 15h45 à 16h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une participation de 1 143,76 € par mois au Centre Socio Culturel à compter d'octobre 2013 jusqu'à juin 2014.

Un pré-bilan et un bilan seront effectués par le Centre Socio Culturel avant tout réengagement de la Commune pour l'année scolaire 2014/2015 soit respectivement en janvier 2014 et avant le 31 juillet 2014.

### **IV. Droit de Prémption**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas préempter sur les propriétés de :

- BODHUIN Jean-Marc : 5 rue du Lac (D346-172-173 pour partie)

*Le Madame le Maire informe le Conseil Municipal :*

- Réunion pour mise en place Nouvelle Communauté de Communes PORTE DE France tous les lundis
- Achat d'un nouveau défibrillateur (extérieur) par notre Communauté de Communes actuelle ainsi que des panneaux pédagogiques lumineux

*L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE*